

présente pas moins un enjeu important. Je veille donc depuis plusieurs éditions à dégager des budgets pour financer la présentation du travail des artistes de la Fédération afin de leur permettre d'y prendre part. Cette année encore, malgré le contexte budgétaire que nous connaissons, l'enveloppe globale s'élève à 150 000 euros.

L'appel à projet qui a été lancé en janvier vise cette fois à soutenir les initiatives des associations conventionnées dans le secteur des arts plastiques pour des projets qu'elles montent à Venise. La priorité est de valoriser le savoir-faire et l'expérience de nos institutions les plus importantes et de nos opérateurs conventionnés à l'étranger et de propulser nos artistes sur le devant de la scène internationale tout en assurant la présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette manifestation incontournable.

Il s'agit concrètement d'appuyer des projets qui sont déjà sur les rails et pour lesquels un lieu d'exposition a été identifié. Le délai n'est donc pas problématique et je m'étonne de la teneur de l'article de l'hebdomadaire *Le Vif L'express* qui considérerait que ce sujet relevait du scandale.

D'après les informations dont je dispose, deux dossiers ont été introduits. Les demandes de soutien seront examinées par la Commission consultative des Arts plastiques le 5 mars prochain. Son avis pour le soutien d'un ou de plusieurs projets me sera transmis immédiatement et ma décision devrait intervenir avant le 11 mars, ce qui nous laissera encore trois mois avant le début de la biennale.

L'organisation de cette biennale a été abordée dans le cadre des discussions préparatoires de l'accord de coopération culturelle avec la Flandre, des pistes concrètes de collaborations renforcées entre les deux communautés pourraient être évoquées dans les mois à venir par la plate-forme chargée du suivi opérationnel de l'accord-cadre.

Je vous rappelle qu'en 2011, nous n'avons pas dû attendre l'accord de coopération avec la Flandre pour que notre artiste désigné, Angel Vergara, de la commune de Saint-Gilles, désigne comme commissaire Luc Tuymans, ce qui a donné à l'événement un grand retentissement.

Nous devons poursuivre l'accord de coopération afin de mieux fédérer les actions à l'avenir, mais ce n'est pas expressément prévu pour 2013.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse. Je reconnais qu'il appartient bien à la Communauté flamande d'y participer cette année.

Je note les éléments rassurants qui nous ont été présentés et qui augurent d'une biennale de qualité.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je vous remercie, madame la ministre, pour vos explications et je me réjouis que malgré les difficultés budgétaires actuelles, des efforts aient été réalisés afin que cette biennale soit une vitrine pour nos artistes.

Comme vous l'avez souligné, la collaboration entre la Belgique et la Biennale de Venise est déjà ancienne, et il est important de la perpétuer.

Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'occupe pas le pavillon, il importe que le festival *off* demeure une vitrine magnifique pour nos artistes et pour nos associations dont on veut mettre le travail en valeur.

Il me semble également essentiel de soigner la présentation de cet événement.

4.15 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Situation financière de l'ORW : pistes pour l'avenir »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Les difficultés financières que connaît l'Opéra royal de Wallonie ont fait couler beaucoup d'encre et ont également conduit à plusieurs réajustements des moyens accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en dépit de la non-indexation imposée à l'ensemble des structures et compagnies des Arts de la Scène.

En effet, en 2012, contrairement à nombre d'opérateurs, le budget de l'ORW avait été augmenté. Comme vous nous l'expliquiez lors des discussions budgétaires pour l'ajustement 2012, le 26 juin dernier, vous aviez accordé des moyens supplémentaires d'un montant de 200 000 euros sous la forme d'une subvention de la Loterie nationale, soit, au total, 568 000 euros de soutien supplémentaire.

En outre, comme indiqué lors de la discussion budgétaire de l'initial 2013, le 11 décembre 2012, l'ORW a bénéficié du *buffer* - AB 01.01.11 - pour un montant de 200 000 euros, soit le montant le plus important attribué par le *buffer*. Le budget de l'ORW comporte, en 2012 et en 2013, 14 654 000 euros de subsides versés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans compter les montants d'aides supplémentaires provenant du *buffer* et de la Loterie nationale.

Si j'en crois le Focus Culture 2011 publié par votre administration, l'ORW est « le premier opérateur majeur » de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de soutien financier. Il s'agit donc de l'institution qui bénéficie par convention du plus gros subside, mais également des aides supplémentaires les plus importantes.

Or il apparaît que l'institution connaît des problèmes financiers considérables depuis plusieurs années, ce qui entraîne une inquiétude constante des travailleurs. Par ailleurs, à en croire la presse, le taux de remplissage est bon.

Lors des discussions budgétaires du 11 décembre 2012, je vous avais interpellée sur l'effort ponctuel consenti cette année encore à l'égard de l'ORW et je m'étais inquiétée de cette situation financière caractérisée par des problèmes récurrents. Je vous avais aussi interrogée sur la nécessité d'une réflexion à long terme. Vous m'aviez alors annoncé qu'une rencontre était programmée début janvier entre l'ORW et vous-même. Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Un diagnostic est-il posé aujourd'hui ? Des pistes de solutions structurelles peuvent-elles être esquissées ? Si oui, lesquelles ?

Un article publié sur Rtbf.info le 21 janvier dernier fait état d'une vente potentielle du chapiteau du Palais Opéra, annonce que trois candidats se seraient manifestés et que le prix est fixé à 1,6 million d'euros. Cette rentrée financière supplémentaire sera la bienvenue mais elle ne sera pas suffisante pour résoudre les problèmes à long terme. Quelles pourraient donc être les solutions structurelles pour l'institution ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Comme vous le soulignez, l'Opéra royal de Wallonie connaît une période difficile sur le plan financier. L'institution présente en effet un déficit cumulé de l'ordre de deux millions d'euros.

À plusieurs reprises, mon cabinet a eu l'occasion de rencontrer les représentants du personnel, les membres de la direction et le président du conseil d'administration de l'institution.

Depuis 2004, les crédits que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie à l'ORW ont fortement progressé, au-delà même de ce que prévoyait le contrat-programme. Malgré la situation budgétaire extrêmement compliquée, la subvention accordée à l'opérateur dans le cadre du budget ordinaire 2012 a progressé de 250 000 euros.

Comme vous le rappelez, j'ai également indiqué que je dégagerais un budget de 568 000 euros sur les crédits de 2012 de la Loterie nationale. Enfin, j'ai alloué à l'opérateur une subvention ex-

ceptionnelle de 200 000 euros dans le cadre de la redistribution de la provision conjoncturelle, bien nommée *buffer*. Les efforts consentis par mon département en faveur de l'Opéra Royal de Wallonie sont donc loin d'être négligeables.

Quant aux solutions pour l'avenir, je vous confirme avoir rencontré récemment les représentants de l'ORW. Cette réunion s'est avérée particulièrement constructive. D'un commun accord, nous avons décidé d'adapter les missions de l'ORW dans son nouveau contrat-programme, en tenant compte des difficultés rencontrées mais sans affecter les enjeux artistiques et pédagogiques qu'il défend. Dans ce cadre, une réunion est prévue prochainement à Liège entre les représentants de mon cabinet et la direction de l'Opéra.

Par ailleurs, le Service de l'inspection de la direction générale de la Culture a été chargé d'établir un rapport approfondi sur la situation générale, en ce compris financière, de l'Opéra. Les résultats devraient m'être communiqués très rapidement et ils enrichiront sans aucun doute la réflexion menée avec l'opérateur. Mon souhait est évidemment qu'aucune réduction d'emploi n'intervienne. Il en va de la survie de l'institution et de sa crédibilité, comme de la motivation du personnel permanent.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de conserver, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un opéra dont la qualité artistique rivalise avec celle d'autres institutions européennes majeures. Je m'y emploie depuis mon entrée en fonction comme ministre de la Culture.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, j'aurais souhaité en apprendre plus sur l'adaptation des missions de l'ORW dans son nouveau contrat-programme...

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Nous en sommes au stade des discussions, je ne ferai pas de politique-fiction !

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Bien entendu. Que la réflexion soit engagée est, de toute façon, une bonne chose. Quoi qu'il en soit, je vous remercie avant tout pour les efforts substantiels consentis en faveur de l'Opéra. Je vous rejoins tout à fait sur l'impossibilité de poursuivre sur cette voie à long terme. Je salue aussi votre volonté de maintenir l'emploi. Vous remarquerez que j'ai eu la délicatesse de ne pas aborder la fusion avec l'orchestre philharmonique...

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Celle-ci n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Cela n’a pas toujours été aussi clair, mais vous m’en voyez ravie. Je soutiens également l’idée de garder un opéra complet. C’est un moteur culturel important et on n’a de cesse de dire que la culture sera aussi un facteur de redéploiement économique. Tout cela demande évidemment la définition d’une ligne directrice claire, consciencieuse et structurée. Je suis heureuse de constater que tous ces éléments se mettent en place progressivement.

4.16 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l’Audiovisuel, de la Santé et de l’Égalité des chances, intitulée « Aides à la création en arts de la scène »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, notre commission a longuement débattu, notamment les 27 novembre et 11 décembre derniers, des coupes budgétaires drastiques qui étaient alors prévues dans les aides à la création dans les domaines du théâtre, de la danse et des musiques non classiques. Était aussi concernée la manière avec laquelle ce dossier a été géré. Par voie de presse, vous vous êtes engagée auprès du secteur à rétablir les enveloppes dédiées aux projets théâtraux (1 130 000 euros) et chorégraphiques (425 000 euros) dans l’ajustement du budget 2012.

Vous avez donc décidé d’adopter cinq mesures que vous nous avez présentées lors de la discussion budgétaire. Une somme de 225 000 euros proviendrait de l’allocation de base des opérateurs conventionnés et des contrats programmés; 160 000 euros seraient prélevés sur un budget prévu et reporté pour l’équipement à la Fondation Mons 2015; 105 000 euros seraient récupérés via le montant initialement prévu pour le Centre dramatique d’Arlon qui n’a pas sollicité la reconduction de sa convention; 80 000 euros proviendraient de la suppression de l’opération « Théâtres portes ouvertes » et 10 000 euros glisseraient, au sein même des subventions en danse, des bourses à la création vers l’aide à la création.

Comme vous nous l’avez expliqué, madame la ministre, ces mesures seront pour la plupart exécutées dès le début de l’année par redistribution. Le transfert de la DO 15 sera réalisé quant à lui lors du premier ajustement.

Néanmoins, dans la suite du débat, vous nous exposiez tout à fait légitimement que vous ne pouviez garantir que la situation serait maintenue et qu’aucun effort supplémentaire ne devrait être fourni. Vous préféreriez dès lors ne pas faire de la

politique-fiction, comme vous venez de le répéter.

Afin de pouvoir rassurer le secteur, les redistributions prévues au sein de la DO 20 ont-elles pu être réalisées? Le cas échéant, quels sont les montants redistribués à ce stade? En ce qui concerne la DO 15, un ajustement est-il déjà programmé?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l’Audiovisuel, de la Santé et de l’Égalité des chances. – Madame la députée, permettez-moi de vous rassurer. J’ai notifié à mes services, dès le 14 décembre dernier, mes décisions de répartition budgétaire, anciennement appelée redistribution budgétaire permettant de ramener les crédits d’engagement et de liquidation des budgets dédiés aux aides à la création théâtrale et à la création chorégraphique à leurs montants ajustés de 2012.

Selon la procédure en vigueur, ces bulletins de répartition budgétaire ont été transmis au ministre Antoine.

Ainsi, dès la signature des arrêtés y relatifs, 400 000 euros réalimenteront l’AB 33.45.24 de la DO 21 relatif à l’aide à la création théâtrale, et 20 000 euros l’AB 33.15.44 dédié au soutien à la création chorégraphique.

Quant au solde à transférer de l’AB 72.42.23 de la DO 15, afin de finaliser mes engagements, sachez que cet article de base fera l’objet d’un ajustement négatif de 160 000 euros lors du premier ajustement budgétaire de 2013 qui n’a pas encore été programmé.

Ce montant sera réparti comme suit : 30 000 euros pour l’aide à la création théâtrale et 130 000 euros pour l’aide à la création en danse. Mon administration connaît cette décision depuis le 14 décembre 2012 comme je vous l’ai déjà dit en préambule de ma réponse.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, vous avez fait, si j’ose dire, la part de votre travail. Le suivi du cabinet du ministre Antoine n’est plus qu’une question de temps.

5 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l’Audiovisuel, de la Santé et de l’Égalité des chances, par Mme Graziana Trotta, intitulée « Prévention de l’alcoolisme chez les jeunes adolescents », par Mme Sophie Péciaux, intitulée « Maillage culturel et accessibilité à la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles », et par Mme Christine Defraigne, intitulée « Situation de